

Commune de CAUPENNE D'ARMAGNAC

Servitudes d'Utilité Publiques

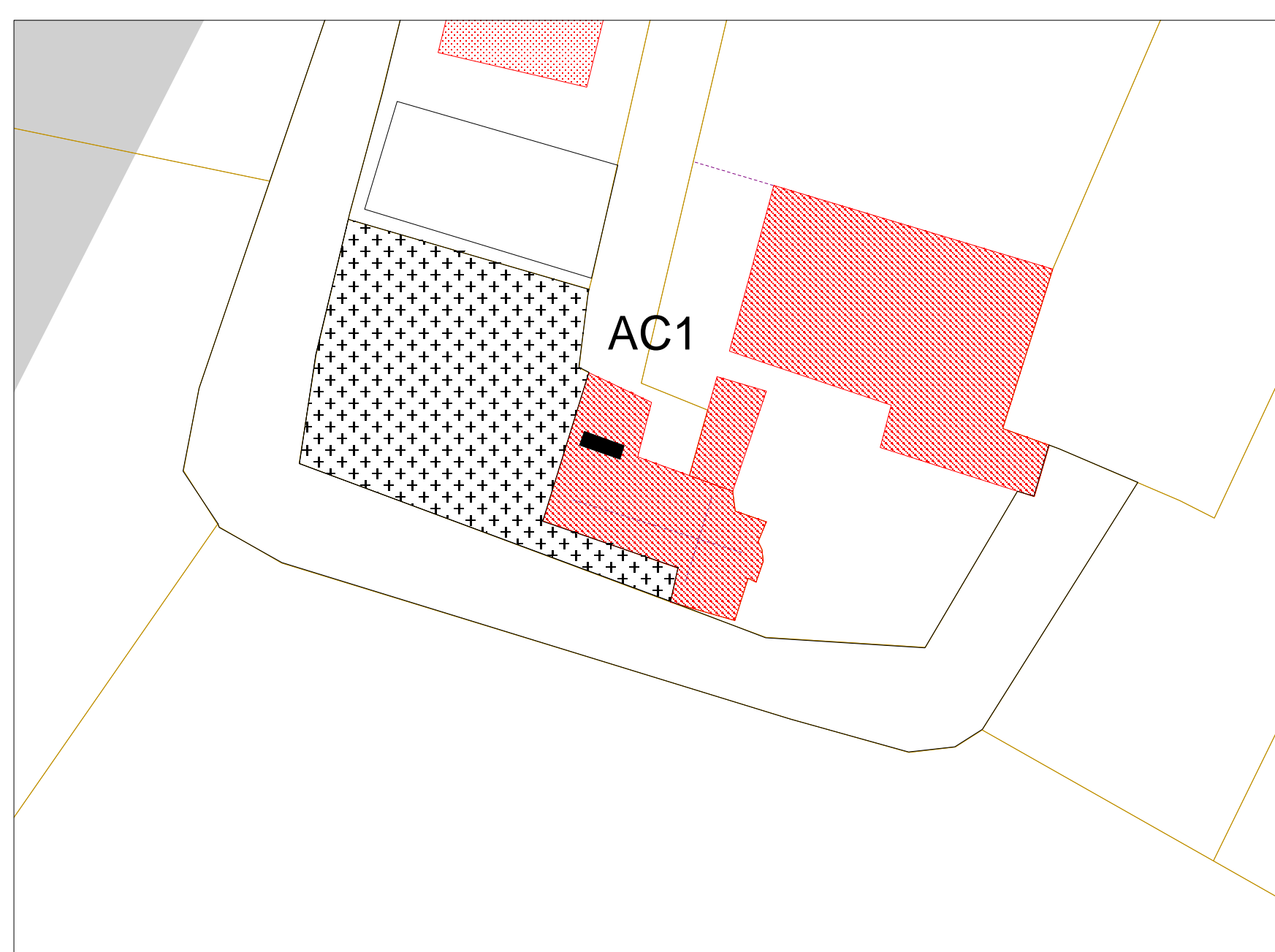
Mise à jour du 27/10/2017

échelle 1/7 500

CODE	INTITULE	SYMBOLE
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques : -- classés ou inscrits	
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	
I7	Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz dans des formations naturelles	ensemble de la commune
PM1	Servitude résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles -- retrait gonflement des argiles	
PM3	Servitude résultant des plans d'exposition aux risques technologiques	
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires)	
T7	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières	ensemble de la commune

Autres contraintes

PEB	Plan d'Exposition aux Bruits de l'aérodrome de Nogaro arrêté n°2014-080-0008 du 21/03/2014 <a href="http://www.gers.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Bruit/Plans-d-exposition-au-bruit-PEB-des-aerodromes">http://www.gers.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Bruit/Plans-d-exposition-au-bruit-PEB-des-aerodromes</a>	
ONF	Bois et forêts relevant du régime forestier Forêt communale de CAUPENNE D'ARMAGNAC	



zoom échelle 1/500